



EcoPôle

Stratégie pluriannuelle 2014 - 2020

La préservation des ressources naturelles et de l'environnement est un enjeu global largement partagé et identifié. Néanmoins, pour intégrer des démarches de préservation et prendre en compte l'environnement dans les choix d'aménagement des territoires, le développement d'activités économiques ou l'évolution des pratiques de chacun, il est nécessaire que cet enjeu soit compréhensible : il s'agit de comprendre et connaître pour se mobiliser et agir.

Dans ce cadre, l'EcoPôle a pour objectif stratégique de mobiliser la population et les acteurs régionaux autour des questions d'environnement et de développement durable. Pour atteindre cet objectif, l'EcoPôle s'appuie sur les missions statutaires suivantes :

- Mener des actions d'information et d'appui à destination des acteurs de l'environnement et du grand public
- Dresser un bilan de l'état des connaissances mettant en évidence les lacunes et besoins dans le domaine de l'environnement et de la biodiversité
- Mettre en œuvre un observatoire régional de la biodiversité
- Contribuer à l'amélioration de l'offre de formation des permanents et des bénévoles des associations fédérées en son sein

Afin de mettre en œuvre ces missions de manière efficiente et cohérente et d'assurer une meilleure lisibilité de l'action de l'EcoPôle, ce dernier a choisi de se doter d'une stratégie pluriannuelle 2014-2020, mise en œuvre avec les membres de l'EcoPôle (EcoPôle qui en assure l'animation), et permettant de proposer des orientations sur lesquelles les structures membres des réseaux peuvent se positionner. L'objectif est de travailler sur des projets construits ensemble et en cohérence sur le territoire.

La stratégie vise à préciser les thématiques prioritaires de sensibilisation, les publics visés, les modalités d'interventions et de financements. Elle intègre les contours et les modalités de mise en œuvre de l'Observatoire régional de la biodiversité (ORB), dont l'animation est confiée à l'EcoPôle, ainsi que les outils de professionnalisation des acteurs de l'environnement au service de la sensibilisation et de la connaissance naturaliste.

Pour mettre en œuvre cette stratégie pluriannuelle, l'EcoPôle engagera des partenariats techniques et financiers avec les autres acteurs régionaux intervenant sur les thématiques concernées.

I. SENSIBILISER A L'ENVIRONNEMENT

Aujourd'hui, les grands enjeux tels que le changement climatique, la raréfaction des énergies fossiles ou encore la réduction et le recyclage des déchets sont reconnus, et des changements de pratiques, de modes de production et de consommation s'installent, à des niveaux individuels et collectifs. Ces enjeux ont fait l'objet de campagnes de sensibilisation nationales, relayées au niveau local, qui ont insisté sur les bonnes pratiques et ont été en partie pris en compte par le législateur...

Néanmoins, d'autres enjeux restent peu lisibles et compliqués à comprendre. La biodiversité, par exemple, dont les enjeux sont du même ordre de grandeur que ceux du dérèglement climatique, reste un concept flou pour le grand public et son érosion est difficile à appréhender sur les espaces de vie des habitants. Par ailleurs, d'autres thèmes sont peu investigués et peu de données sont disponibles pour identifier les tendances et les évolutions : santé / environnement...

Compte-tenu de la diversité des thématiques, de l'urgence à agir sur certaines d'entre elles et des actions déjà conduites par d'autres réseaux, l'EcoPôle axe la priorité de son action sur la période 2014 – 2020 sur les enjeux thématiques suivants :

- Préserver la biodiversité
- Promouvoir l'urbanisation durable
- Favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement
- Développer une alimentation locale, de saison et bio
- Améliorer la connaissance sur le fonctionnement des milieux aquatiques et protéger la ressource en eau
- Accompagner la transition énergétique
- Améliorer la gestion des déchets et encourager l'économie circulaire
- Renforcer la culture du risque et l'information préventive auprès de la population

Le Développement Durable et santé/environnement constituent des thématiques qui seront traitées de manière transversale puisqu'elles concernent l'ensemble des champs de l'environnement, mais également le volet social et économique.

Ces thématiques seront traitées selon des priorités qui seront définies annuellement par le CA de l'EcoPôle et en fonction des actions de sensibilisation existant par ailleurs sur le territoire régional.

Pour chaque thématique, les publics cibles prioritaires sont systématiquement précisés. Le grand public et les scolaires (et périscolaires) restent des publics cibles transversaux. En effet, les enfants représentant les générations futures constituent une cible majeure de l'action de l'EcoPôle. Des démarches de sensibilisation sont déjà engagées par les associations d'éducation à l'environnement et les associations naturalistes. En fonction des thèmes, l'EcoPôle pourra également cibler son action sur les publics ayant matière à agir ou les publics non avertis.

I 1 Préserver la biodiversité

La Région, située à la croisée d'influences climatiques, présente une grande diversité de milieux remarquables (étangs de Brenne, Puisaye, Sologne, massifs forestiers de l'Orléanais, vallées alluviales de la Loire et de ses affluents, pelouses sèches de Champagne Berrichonne...). L'information et la sensibilisation sur ces richesses est un enjeu majeur.

Par ailleurs, l'érosion de la biodiversité est une réalité au niveau international comme au niveau national et régional. Cette érosion est liée à divers facteurs, et notamment à :

- L'artificialisation des sols et la pression sur les espaces naturels
- La dégradation et la fragmentation des habitats
- Les pollutions ponctuelles ou diffuses
- La surexploitation de certaines espèces terrestres et aquatiques
- Le changement climatique
- Le développement d'espèces invasives

La sensibilisation à la biodiversité doit permettre de faire prendre conscience des enjeux et de mobiliser les acteurs. Compte tenu de leur compétence en matière d'aménagement des territoires, les collectivités locales (élus et agents territoriaux) constituent un acteur majeur et prioritaire de sensibilisation sur la biodiversité car elles peuvent apporter des solutions concrètes en intégrant par exemple la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme, en limitant l'étalement urbain - facteur de fragmentation des milieux, ou en mettant en œuvre des pratiques de gestion différenciée des espaces...

« Biodiversité » : les actions de sensibilisation et l'accompagnement d'expériences pilotes menées en faveur de :

I 1 1 l'appropriation des enjeux globaux et le respect du patrimoine naturel de la région Centre

Publics : grand public, scolaires, périscolaires, utilisateurs de la nature, collectivités (notamment les 1840 communes de la région), aménageurs, acteurs économiques

- Information et sensibilisation sur la diversité et la richesse du patrimoine en région Centre et la valeur des services rendus
- Sensibilisation sur les territoires à enjeux
- Sensibilisation auprès des publics non avertis
- Sensibilisation des propriétaires privés dans la prise en compte de la biodiversité

I 1 2 l'intégration des enjeux de la biodiversité dans les politiques publiques

Publics : collectivités, grand public, scolaires

- Sensibilisation des collectivités sur les services rendus et en lien avec leurs projets de territoire
- Vulgarisation de la notion de « TVB » auprès de tous les publics pour favoriser la participation des acteurs (avec un large panel de représentation) et la mise en œuvre de leur plan d'actions

I 1 3 la mise en accessibilité des données sur la biodiversité et favoriser la diffusion de l'information
(en lien avec l'ORB)

Publics : grand public, collectivités, entreprises

- Mise à disposition d'une information consolidée compréhensible et synthétique pour permettre un appui aux animations et/ou à l'aide à la décision

I 2 Promouvoir l'urbanisation durable

L'étalement urbain et l'artificialisation des sols sont la première cause de perte de biodiversité. Ils ont un impact majeur sur la fragmentation des milieux naturels, la disparition de terres agricoles et naturelles, l'émission de GES (déplacements)...

La sensibilisation des collectivités, principaux acteurs ayant matière à agir par leurs compétences, est donc un axe fort d'intervention de l'EcoPôle.

« Urbanisation » : les actions de sensibilisation et l'accompagnement d'expériences pilotes menées en faveur de :

I 2 la lutte contre l'artificialisation des sols, l'étalement urbain et la prise en compte des enjeux environnementaux dans l'aménagement du territoire

Publics : collectivité, aménageurs, grand public, scolaires

- Sensibilisation aux effets de l'étalement urbain et à l'artificialisation des sols
- Sensibilisation à la prise en compte des enjeux environnementaux dans l'aménagement du territoire (TVB, Plan Climat Energie, ...) et le bâti (efficacité énergétique, prise en compte de la biodiversité, éco et agro matériaux, ...)

I 3 Favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement

L'agriculture régionale, par les surfaces qu'elle représente et l'usage de produits phytosanitaires et d'intrants minéraux, a un impact important sur la biodiversité, l'eau et les milieux. L'évolution des pratiques agricoles, des modes d'organisation du parcellaire, des éléments naturels et des systèmes de production, sont des leviers majeurs. Ils doivent être mobilisés en priorité sur les zones concernées par des réservoirs et des corridors de biodiversité ainsi que les aires d'alimentation de captages d'eau. La sensibilisation doit donc viser les porteurs de projet à l'installation, les agriculteurs et les personnes en formation agricole d'une part, les élus ainsi que le grand public d'autre part.

« Agriculture » : les actions de sensibilisation et l'accompagnement d'expériences pilotes menées en faveur :

I 3 d'une agriculture respectueuse de l'environnement en région Centre

Publics : agriculteurs, personnes en formation, élus, grand public

- Sensibilisation des agriculteurs à la préservation de la biodiversité et aux services rendus
- Sensibilisation des enseignants agricoles à la prise en compte de la biodiversité en agriculture, à l'agriculture biologique, à l'agroforesterie, ...
- Sensibilisation des agriculteurs et du grand public au lien santé/environnement
- Sensibilisation du grand public à l'agriculture respectueuse de l'environnement et aux enjeux des politiques publiques agricoles

I 4 Développer une alimentation locale, de saison et bio

Les modes de consommation alimentaire ont fortement évolué avec une diminution importante du temps consacré à la cuisine et l'utilisation croissante de plats cuisinés par les ménages. Pour autant, en termes de santé publique, de respect de l'environnement et de préservation de l'emploi local, la consommation de produits sains, biologiques, de saison et locaux, constitue une alternative à développer. Les enjeux relatifs aux emballages alimentaires peuvent également être abordés.

Un des premiers enjeux est l'intégration de la consommation de produits locaux et de saison dans la restauration scolaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Les élus et agents des collectivités mais également des établissements d'enseignement constituent donc une priorité de l'action de l'EcoPôle sur cette thématique. Les actions de sensibilisation devront prendre en compte l'émergence et la structuration de filières locales d'approvisionnement en lien avec la stratégie alimentaire adoptée par la Région Centre afin d'apporter des solutions « clé en main » au élus et agents des collectivités. En effet, la mise en œuvre d'une consommation responsable dans la restauration scolaire est d'autant plus facilitée que les décideurs identifient facilement des filières d'approvisionnement adaptées. Par ailleurs, une sensibilisation des scolaires peut être intégrée dans la démarche, par exemple à l'occasion des repas.

Les habitants constituent l'autre cible prioritaire sur cette thématique. Par leurs pratiques de consommation, ils peuvent directement agir en faveur de l'environnement et de la préservation de l'emploi sur nos territoires. La sensibilisation des habitants se fera essentiellement par la mise à disposition d'informations territorialisées sur les espaces de commercialisation des produits locaux, biologiques et de saison, notamment à travers le déploiement de la carte verte sur le site internet de l'EcoPôle.

« Alimentation » : les actions de sensibilisation et l'accompagnement d'expériences pilotes menées en faveur d'une :

I 4 1 alimentation locale, de saison et bio en région Centre

Publics : grand public, acteurs économiques, collectivités, établissements scolaires, scolaires, périscolaires

- Sensibilisation à une alimentation locale, de saison et bio
- Sensibilisation au suremballage alimentaire
- Sensibilisation à une alimentation locale, bio et de saison en restauration collective
- Sensibilisation au lien entre agriculture et alimentation, et lien santé/environnement

I 5 Améliorer la connaissance sur le fonctionnement des milieux aquatiques et protéger la ressource en eau

La dégradation de la ressource en eau en région Centre, aussi bien sur le volet quantitatif que qualitatif se poursuit. L'extension des classements au titre de la directive nitrate en 2012, les diagnostics de qualité de l'eau affinés par bassins le démontrent : 60 % des masses d'eau régionales sont encore dégradées.

La sensibilisation sur cet enjeu majeur constitue une priorité de l'EcoPôle.

« Eau » : les actions de sensibilisation et l'accompagnement d'expériences pilotes menées en faveur de :

I 5 1 l'amélioration de la connaissance sur la continuité écologique des cours d'eau et les services rendus par les milieux aquatiques

Publics : collectivité, grand public, aménageurs

- Sensibilisation et information sur le fonctionnement des cours d'eau et sur la notion de continuité écologique

I 5 2 la concertation autour des enjeux de l'eau

Publics : collectivités, utilisateurs de la nature, grand public

- Sensibilisation à la gestion concertée des ressources en eau
- Sensibilisation au partage des ressources en eau

I 5 3 la préservation de la ressource en eau et de la qualité de l'eau

Publics : grand public, acteurs économiques, scolaires, périscolaires, collectivités

- Sensibilisation aux enjeux des ressources en eau et de la qualité de l'eau

Par ailleurs, les associations pourront inscrire leurs actions de sensibilisation à destination des scolaires mais également du grand public dans la manifestation annuelle « la semaine des rivières », qui se déroule en juin. L'objectif est de labelliser, de manière lisible et ciblée dans le temps, des actions de sensibilisation sur l'eau et les milieux aquatiques en région Centre et de valoriser les actions engagées en matière de préservation et de restauration des rivières.

La sensibilisation sur cet enjeu est à adapter en complément des actions existant par ailleurs sur le territoire.

I 6 Accompagner la transition énergétique

La thématique des économies d'énergie et des énergies renouvelables a fait l'objet d'une vaste campagne de sensibilisation au niveau national et régional.

Au niveau régional, les Espaces Info Energie et l'Agence Locale de l'Energie, financés par l'ADEME et la Région, visent à informer et accompagner les particuliers dans leurs démarches de réduction de consommation d'énergie ou de choix d'alternatives renouvelables.

Néanmoins, l'apprentissage des bonnes pratiques en matière d'économie reste une priorité, notamment pour les scolaires. Des actions sont déjà menées par les associations et pourront se poursuivre sur la période 2014 – 2020.

« Energie – Climat » : les actions mises en œuvre en faveur de :

I 6 1 la transition énergétique en région Centre (éco-mobilité, éco-matériaux, éco-habitat)

Publics : grand public, scolaires, périscolaires, collectivités, acteurs économiques

- Définition du positionnement de l'EcoPôle sur cette thématique au regard des actions menées par les autres acteurs régionaux (ADEME, Région, Etat...)

La sensibilisation sur cet enjeu majeur est à adapter en complément des actions existant par ailleurs sur le territoire.

I 7 Améliorer la gestion des déchets et encourager l'économie circulaire

La réduction de la production de déchets, le développement du recyclage et de l'économie circulaire, sont des enjeux qui se confirment pour la période à venir. Même si des avancées réelles ont été identifiées en matière de tri notamment, des marges de progrès doivent encore être explorées (déchets verts, gaspillage alimentaire...).

Les déchets ménagers et assimilés représentent une ressource potentielle très importante en matières premières. La mise en place de filières de réemploi ou de recyclage de matériaux spécifiques suppose d'intensifier le tri à la source et de réduire le recours à l'incinération et au stockage. L'économie circulaire regroupe, entre autres, les notions suivantes très en lien avec la question des déchets : *réemploi* comme la revente, *réparation*, *réutilisation* cad pour un usage différent ou détourné de son usage originel, *recyclage*, *éco-conception* (optimisation de l'utilisation des ressources naturelles et de l'énergie, process optimisés, lutte contre l'obsolescence programmée, réparabilité facile, disponibilité de pièces de rechange, démantèlement facile, utilisation de composants ou de matières recyclés pour la conception...).

Les publics principalement concernés sont le grand public, les scolaires et périscolaires, les collectivités (cantines scolaires...) et les acteurs économiques.

« Déchets Economie circulaire » : les actions de sensibilisation et l'accompagnement d'expériences pilotes en faveur de :

I 7 1 la diminution de la quantité de déchets produits

Publics : grand public, scolaires, collectivités acteurs économiques

- Sensibilisation des publics du territoire aux enjeux de réduction des déchets (dès les comportements d'achat)
- Sensibilisation sur le gaspillage alimentaire dans les établissements de restauration collective et auprès des scolaires
- Sensibilisation sur les flux de matières : *d'où viennent les objets et produits que nous utilisons ? Comment sont-ils construits ? Où ? A partir de quelles matières premières ? Comment arrivent-ils jusqu'à nous ? Et que deviennent-ils une fois que nous les jetons...*

I 7 2 l'amélioration du tri

Publics : grand public, scolaires, périscolaires, acteurs économiques

- Sensibilisation à l'importance des gestes quotidiens en matière de tri

I 7 3 l'amélioration du recyclage et la réutilisation

Publics : grand public, scolaires, périscolaires, acteurs économiques

- Sensibilisation à l'importance des gestes quotidiens en matière de valorisation des déchets
- Sensibilisation à l'économie circulaire et accompagnement d'expériences pilotes
- Sensibilisation aux opportunités économiques et aux possibilités de créations d'activités et d'emplois liées au réemploi, à la réparation, à la réutilisation, au recyclage

La sensibilisation sur cet enjeu est à adapter en complément des actions existant par ailleurs sur le territoire.

I 8 Renforcer la culture du risque et l'information préventive auprès de la population

La région Centre se caractérise par une exposition au risque inondation importante. Près de 230 000 habitants, soit un habitant sur cinq, résident en zone inondable, principalement dans les territoires à forte densité de population traversés par la Loire. Des territoires à risque important (Tours, Orléans, Bourges, val d'Authion...) ont été identifiés. Par ailleurs, d'autres risques plus localisés existent (cavités, retraits et gonflements d'argile).

La prise de conscience des habitants, la sensibilisation aux mesures préventives et aux mesures d'urgence, des élus et des acteurs économiques à ces grands enjeux, doit être renforcée.

« Risques majeurs » : les actions de sensibilisation et l'accompagnement d'expériences pilotes en faveur de :

I 8 1 l'intégration de la culture du risque dans les mentalités

Publics : tous les publics (d'un territoire concerné par le risque)

- Sensibilisation aux risques naturels (inondation, cavités, retraits et gonflements d'argiles), industriels (transports de matières dangereuses) et nucléaires en région Centre
- Sensibilisation à la culture du risque dans la mentalité collective
- Sensibilisation aux mesures préventives

La sensibilisation sur cet enjeu est à adapter en complément des actions existant par ailleurs sur le territoire.

I 9 Développement durable et santé/environnement

Depuis l'émergence du concept de développement durable avec le rapport Brundtland en 1987, son appropriation avec son approche multifactorielle autour du volet environnemental, du volet social et du volet économique s'est progressivement développée. De plus en plus de collectivités, d'établissements d'enseignement et parfois, d'habitants, souhaitent inscrire leur réflexion et leurs actions en s'appuyant sur ce concept.

Pour autant, conduire un agenda 21 dans une collectivité ou dans une autre structure n'est pas une démarche anodine, et ne saurait se restreindre à de la communication ou à de l'organisation de rencontres. L'objectif final est de transformer profondément et durablement les pratiques de la collectivité territoriale pour réduire son empreinte écologique et améliorer son impact social.

Lancer cette démarche et avoir toutes les chances de la voir aboutir à des changements profonds dans la collectivité suppose que la majorité des acteurs de la collectivité soit convaincue que le changement est nécessaire et possible.

Cette démarche n'est pas normée d'un point de vue légal, mais elle fait référence aux finalités essentielles du développement durable que sont :

- la lutte contre le changement climatique
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- l'épanouissement de tous les êtres humains
- la transformation écologique de l'économie

C'est donc une démarche transversale qui doit orienter les différentes dimensions de l'action publique. Aussi, afin de faciliter l'appropriation de cette démarche et la mise en œuvre d'agendas 21 dans les collectivités, la sensibilisation et l'accompagnement des élus et des agents constitue une priorité de l'action de l'EcoPôle. La consolidation des outils et méthodologies d'accompagnement, et leur mutualisation entre les réseaux, sera un préalable. La culture peut être un support de sensibilisation.

La santé/environnement est également une thématique émergente qui est abordée de manière transversale notamment aux thèmes 3, 5 et 7.

I 10 Les outils de la sensibilisation :

I 10 1 Mise à jour et actualisation du centre de ressource EcoPôle

Le centre de ressource de l'EcoPôle a pour objectifs d'identifier, mutualiser et valoriser l'ensemble des outils en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Son actualisation doit permettre d'identifier les éventuels manques en termes d'outils ou de méthodologies disponibles pour proposer au Conseil d'Administration de l'EcoPôle, les outils à créer et mutualiser pour mettre en œuvre la stratégie de sensibilisation déclinée ci-dessus.

I 10 2 Actualisation du site internet de l'EcoPôle

Par ailleurs, le site internet de l'EcoPôle constitue le premier vecteur d'information du grand public. Sa mise à jour au regard de la stratégie identifiée ci-dessus est une priorité.

I 10 3 Programme de formation modulaire (cf III)

I 10 4 Création et mutualisation d'outils pédagogiques

Le développement d'actions vers de nouveaux publics pourra être expérimenté. L'EcoPôle et ses membres pourront travailler à la sensibilisation des entreprises, des publics non avertis... Il conviendra donc de créer des outils communs de sensibilisation à mutualiser au sein de l'EcoPôle notamment sur les sciences participatives.

I 10 5 Déploiement de démarches éco responsable par les membres de l'EcoPôle

I 10 6 Appuyer ses membres dans la poursuite des démarches d'évaluation des actions d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (formation, outils)

II. UN OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA BIODIVERSITE, FACTEUR DE CONNAISSANCE ET DE SENSIBILISATION

II 1 Eléments de contexte

Lors de la 10^{ème} conférence de la convention sur la diversité biologique des Nations Unies en octobre 2010 à Nagoya, l'arrêt de la perte de la biodiversité et sa préservation ont été confirmés comme un enjeu mondial. Un accord fut trouvé autour d'objectifs ambitieux, à décliner Etat par Etat, définis dans le protocole « d'Aïchi ».

Au niveau national, la France a souhaité concrétiser son engagement dans ce protocole en adoptant une Stratégie Nationale pour la Biodiversité dès 2010. Par ailleurs, un projet de Loi Cadre Biodiversité, marque la volonté de l'Etat français de renforcer son action en faveur de la préservation de la biodiversité. Il prévoit notamment la création d'une agence française de la biodiversité et de structures territorialisées pour appuyer les collectivités, les entreprises et les associations œuvrant dans ce domaine. Il pourrait également positionner les Régions dans un rôle de chef de file en matière de biodiversité.

11 2 Pourquoi un ORB ?

Dans ce contexte global d'érosion de la biodiversité, et alors que l'on constate un important manque de connaissance, l'observation de son évolution et la sensibilisation des acteurs, du décideur au grand public, constituent des enjeux fondamentaux mis en exergue dans les différents documents stratégiques nationaux et locaux.

L'Observatoire régional de la biodiversité en région Centre (ORB) a pour objet de répondre à ces enjeux en associant les compétences des différents acteurs institutionnels ou issus de la société civile qui interviennent en faveur de la biodiversité.

La démarche de création de l'ORB en région Centre s'inscrit dans une dynamique nationale de création de structures « observatoires » dans différentes régions, en cohérence avec l'Observatoire national de la biodiversité, lancé officiellement le 4 janvier 2011. Elle s'appuie sur la déclinaison régionale du Système d'information sur la nature et les paysages (SINP) qui est partie intégrante de l'ORB.

II 3 Objectifs stratégiques de l'ORB

L'ORB est un outil régional qui vise à mutualiser les connaissances naturalistes et favoriser l'interprétation des données, avec 2 objectifs stratégiques :

- Fournir les informations pour assurer un porté à connaissance des enjeux de la biodiversité régionale et viser à améliorer la connaissance en identifiant les priorités d'actions
- Permettre la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques et éclairer la décision des collectivités

II 4 La gouvernance (schéma en annexe)

L'ORB est co-piloté par l'Etat et le Conseil régional du Centre. L'EcoPôle en est conjointement reconnu comme l'animateur, et s'appuie sur un comité technique large et ouvert regroupant les acteurs du SINP et les membres de l'EcoPôle :

- DREAL
- Conseil régional du Centre
- EcoPôle de la région Centre
- CBNBP
- CEN Centre
- Nature Centre
- Graine Centre
- URCPiE
- PNR LAT
- Autres organismes...

Trois pôles thématiques assurent en complément une mission de fond d'animation des réseaux d'acteurs, de collecteurs de données, de renseignement des indicateurs et d'interprétation des données :

- un pôle « flore habitats » piloté par le CBNBP
- un pôle « faune » piloté par Nature Centre
- un pôle « gestion des milieux » piloté par le CEN Centre

II 5 Les préalables à la mise en œuvre de l'ORB

- Mise en réseau des acteurs de la biodiversité régionale et mise en commun des connaissances naturalistes

De nombreux acteurs interviennent en faveur de la biodiversité et sont susceptibles de générer des données naturalistes. Il en résulte une dispersion des sources de données, une hétérogénéité de ses modes de collecte, et au final une difficulté réelle à disposer d'une vision régionale consolidée permettant de dresser des bilans fiables et d'établir des indicateurs.

L'association au sein de l'ORB, de l'ensemble des acteurs régionaux de la biodiversité, constitue un axe essentiel d'une action efficace et renforcée grâce à la mise en commun de leurs compétences et de leurs données, au service d'une stratégie régionale d'observation de la biodiversité.

- Favoriser l'interprétation et la synthèse des données

La collecte de données n'a de sens que si elle permet de caractériser la biodiversité et d'évaluer son évolution (en lien avec le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) dans un but d'améliorer les actions en sa faveur et de démontrer l'intérêt de leur prise en compte. Ceci passe par l'identification d'indicateurs fiables et accessibles à des publics variés.

L'ORB collecte de la donnée et s'appuie pour ce faire sur le SINP pour identifier les différentes sources, disposer d'un lieu de recensement et d'accès aux métadonnées et mettre à disposition des acteurs des formats d'échange de données.

Via les pôles thématiques, l'ORB contribue à l'harmonisation des méthodes d'observation instituées dans le cadre du SINP, à la validation et à l'exploitation des données.

Objectifs opérationnels 2014 - 2020	Actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etablir une feuille de route pour impulser des actions contribuant à l'amélioration des connaissances.	Actualiser le Livre rouge							X
	Identifier les lacunes de connaissance		X					
	Initier des actions d'inventaires complémentaires		X					
	Relayer les résultats de l'inventaire ZNIEFF (temps de restitution)	X	X	X	X	X	X	X
	Relayer les résultats des CarNET B en région Centre	X						
	Relayer et valoriser le déploiement des IBC en région Centre	X						
	Accompagner certaines actions des PRA		X					
Relayer le programme CarHab : <i>calendrier à définir en fonction de l'avancée nationale du programme</i>								
Synthétiser la connaissance sur les habitats et les espèces dans des atlas	Identifier les atlas existants		X					
	Identifier les opportunités de réalisations d'atlas régionaux		X					
	Contribuer à CarHAB : <i>calendrier à définir en fonction de l'avancée nationale du programme</i>							
	Relayer l'information sur la réalisation d'atlas non pilotés par l'ORB			X	X	X	X	X
Assurer la visibilité de l'ORB, et de ses acteurs, par l'animation d'un site Internet dédié	Valoriser l'existant sur le site Internet de l'ORB	X						
	Faire évoluer le site de l'ORB en plate-forme collaborative régionale conjointe avec le SINP	X	X					
	Animer et enrichir le site internet	X	X	X	X	X	X	X
Contribuer à l'édition d'une revue de référence sur la connaissance et la gestion en région Centre	Accompagner le développement de Recherches Naturalistes		X	X	X	X	X	X
Valoriser le bilan périodique de l'évolution des indicateurs	Editer une brochure périodique			X	X	X	X	X
Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans l'action publique	Créer des fiches de synthèse pour la gestion des espaces urbanisés et péri-urbains		X					
	Créer des documents synthétiques informant sur la description et la gestion des espaces remarquables			X				
	Valoriser les outils existants	X						
	Proposer des actions de formation à destination des élus		X	X	X	X	X	X
Faire émerger une conscience de la biodiversité au sein des entreprises en région Centre	<i>A définir avec le groupe de travail "sensibilisation" de l'ORB</i>							
Assurer l'avenir par des actions d'éducation auprès du public scolaire ou en formation	<i>A définir avec le groupe de travail "sensibilisation" de l'ORB</i>							
Accompagner les actions de sensibilisation auprès du grand public	Valoriser les actions existantes	X	X	X	X	X	X	X
	Relayer l'information sur des actions de sciences participatives		X	X	X	X	X	X
	Développer des actions de sciences participatives propres à la région Centre en lien avec la feuille de route		X	X	X	X	X	X
	Mettre en place un événement annuel de sensibilisation à la biodiversité	X	X	X	X	X	X	X
	Organiser des cycles de conférences en région		X	X	X	X	X	X
	Réaliser le baromètre de la nature pour les départements non couverts		X					
	Développer la carte verte sur l'ensemble du territoire régional		X					
Accompagner les collectivités dans l'appropriation de la biodiversité dans les politiques publiques sur leur territoire (notamment dans les SCOT et PLU)	<i>A définir avec le groupe de travail "sensibilisation" de l'ORB</i>							
Mettre en place un service d'information sur la biodiversité	Répondre aux questions des décideurs (collectivités et privés) pour les orienter sur les actions favorables à la biodiversité existantes en Région Centre							X

Pré-requis pour assurer le fonctionnement de l'ORB sur le long terme, en lien avec le SINP	Actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Mettre en réseau les acteurs de la biodiversité régionale et en commun les connaissances naturalistes	Assurer l'animation du Comité de Pilotage	X	X	X	X	X	X	X
	Faire fonctionner le Comité technique	X	X	X	X	X	X	X
	Garantir la validation scientifique de travaux par le CSRPN	X	X	X	X	X	X	X
	Structurer et animer les pôles thématiques	X	X	X	X	X	X	X
	Mettre en place un système garantissant l'intégration des données issues des divers systèmes de collecte, leur interprétation et leur restitution	X	X	X	X	X	X	X
	Ecrire une charte d'engagement des acteurs de l'ORB	X						
	Mettre en place des Groupes projets pour le portage des projets à durée limitée décidés par le Copil							
	Réaliser l'inventaire des dispositifs de collecte des données	X						
	Assurer le catalogage des données	X						
Favoriser l'interprétation et la synthèse des données	Définir un jeu d'indicateurs de référence	X						
	Réaliser un état initial par renseignement des indicateurs de référence		X	X	X	X	X	X
	Effectuer un bilan annuel de l'évolution des indicateurs			X	X	X	X	X

II 6 Le site internet ORB

La sensibilisation, l'information des différents publics passeront principalement par le site internet de l'ORB, présenté lors de la journée de lancement du 5 décembre 2013. Ce site interactif, a vocation à évoluer afin d'intégrer les nouvelles connaissances régionales en matière de biodiversité, de valoriser les indicateurs de suivi et de fournir des éléments d'interprétation et de compréhension.

III. LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS, AU SERVICE DE LA SENSIBILISATION ET DE L'ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT, ET DE LA CONNAISSANCE

La professionnalisation des acteurs de l'environnement et de l'éducation à l'environnement et au développement durable constitue le troisième objectif statutaire de l'EcoPôle. L'acquisition et la consolidation de compétences en matière d'animation auprès des enfants et adultes, de sensibilisation vers un public d'élus ou en matière naturaliste et de conduite d'inventaires sont autant de moyens de déployer la stratégie de l'EcoPôle. La professionnalisation des acteurs, notamment via son principal outil qu'est la formation modulaire, est donc un axe privilégié au service de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement, et de la connaissance naturaliste.

Compte-tenu des éléments de stratégie développés dans les axes 1 et 2 ci-dessus, la formation modulaire devra en priorité répondre aux besoins suivants :

- sur le volet « consolider ses compétences professionnelles » : renforcer la démarche projet des acteurs de l'environnement, animer la vie associative, mieux communiquer dans sa structure d'éducation à l'environnement...
- sur le volet « compétences éducatives » : renforcer l'évaluation de ses actions d'EEDD, apprendre à travailler avec de nouveaux publics (ex : décideurs, gestionnaires d'espaces, publics en situation de handicap, publics non avertis), ...
- sur le volet « acquérir et consolider ses savoirs naturalistes et scientifiques » : initiation ou perfectionnement, méthodes d'identification... en lien avec l'ORB
- sur le volet « thème à enjeux » : les thématiques biodiversité, urbanisation, agriculture respectueuse de l'environnement, alimentation locale de saison et bio, eau, énergie et changement climatique, déchets – économie circulaire, risque majeur ainsi que le développement durable et la santé/environnement.